



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Pesticides et risque de leucémie pédiatrique

Question écrite n° 12599

Texte de la question

M. Alain David attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur l'étude de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), en collaboration avec Santé publique France, qui met en évidence une augmentation du risque de leucémie chez les enfants vivants à proximité de vastes parcelles viticoles. Si les chercheurs ont montré que, selon cette étude, le risque de leucémie pédiatrique n'augmente pas avec la simple présence de vignes à moins de 1 000 mètres, ils ont en revanche observé que ce risque augmente en fonction de la surface totale des vignes présentes autour du lieu d'habitation des enfants. Selon cette étude, cinq des douze régions sont concernées par cette corrélation (Centre-Val-de-Loire, Grand-Est, Pays de la Loire, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse). Au vu de ces éléments et au nom du principe de précaution, il lui demande si l'État prévoit de revoir le décret sur les zones non traitées par des pesticides en bordure de cultures. Il lui demande également si le Gouvernement entend financer des études supplémentaires afin d'améliorer l'état des connaissances sur ce sujet et mieux protéger les populations concernées.

Données clés

Auteur : [M. Alain David](#)

Circonscription : Gironde (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12599

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 octobre 2023](#), page 9642

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)